

## Extrait du registre des décisions

**Bureau du 2 juillet 2009**

**Objet : Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de charbons actifs pour le traitement des effluents gazeux de l'UIOM**

• date de convocation le 26 juin 2009

• nombre de délégués

en exercice : 38 • présents : 27 • pouvoir : 0 • votants : 27 • majorité : 14 • absents : 11

L'an deux mille neuf, le deux juillet à dix-sept heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Louis Besson, président de Chambéry métropole.

• étaient présents : 27

<b>Barberaz</b>	David Dubonnet (maire / vice-président)
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis (maire / vice-présidente)
<b>Bassens</b>	Jean-Pierre Burdin (maire / vice-président)
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Louis Besson (président) - Bernadette Laclais (maire / vice-présidente) - Michel Dantin - Henri Dupassieux (vice-président) - Guy Fajeau - Nicole Guilhaudin (vice-présidente) - Houria Hedli (vice-présidente) - Hugues Manouvrier (vice-président) - Leïla Oufkir - Jean-Pierre Ruffier - Jean-Claude Trotel
<b>Cognin</b>	Florence Vallin-Balas (maire / vice-présidente)
<b>Curienne</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Alain Poncet (vice-président)
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud (maire) - Patrick Pendola (vice-président) - Daniel Vagnon (vice-président)
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin (vice-président)
<b>La Thuile</b>	
<b>Les Déserts</b>	Jean-Louis Dumaz (maire)
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini (maire / vice-président)
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Max Gougou (maire)
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Jean-Claude Monin (maire / vice-président)
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Michel Didier (maire)
<b>Sonnaz</b>	
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	François Gallet (maire)
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux (maire / vice-président)

• délégués excusés : 11

Christian Billot - Xavier Bolze - Jérôme Esquevin - Olivier Fayn - Alain Ferrero - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Gérard Marcucci - Pierre Perez - Thierry Repentin - Jérôme Viollet

• délégué excusé ayant donné pouvoir : 0

• assistaient également à la réunion :

Michel Dyen (maire de Saint-Alban-Leysse) - Gérard Battu (1<sup>er</sup> adjoint au maire de La Tuile)

Sophie Mousseau (bureau d'études Indiggo)

Dominique Bergé - Corinne Jacquemoud - Anne-Cécile Fouvet - Florent Guillaume - Nadège Jeandet - Aksel Salman

## Bureau du 2 juillet 2009

décision n° 180-09

objet **Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de charbons actifs pour le traitement des effluents gazeux de l'UIOM**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de la gestion des déchets ménagers et assimilés, présente la situation concernant les charbons actifs utilisés dans le process de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Chambéry métropole pour traiter les effluents gazeux. Pendant la phase de mise au point industrielle liée à la modernisation, le charbon actif utilisé était approvisionné selon les exigences expresses de Vinci, constructeur de la nouvelle usine. Aujourd'hui le service de gestion des déchets n'est plus contraint par les recommandations de Vinci.

Un marché à procédure adaptée doit ainsi être lancé pour répondre au besoin permanent de charbon actif. Le volume annuel est d'environ 50 tonnes. La durée prévue du marché est d'un an, renouvelable deux fois pour la même durée. Le montant estimatif du marché est de 202 000 € HT pour les 3 années. Compte tenu des exigences réglementaires, une clause de résiliation du contrat sera prévue si les performances ne sont pas conformes.

**Vu** l'article 4 alinéa 2 - IV des statuts de Chambéry métropole qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,

**Vu** la délibération n° 027-09 C du Conseil communautaire réuni le 22 avril 2009 déléguant notamment au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, quel que soit leur montant,

**Vu** le Code des marchés publics, et notamment son article 28,

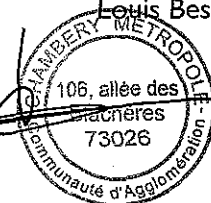
### **Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ :**

**Article 1<sup>er</sup> :** approuve le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture de charbon actif, pour une durée d'un an renouvelable deux fois,

**Article 2 :** autorise le vice-président chargé de la gestion des déchets ménagers et assimilés à signer le marché à venir et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L 5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Louis Besson



acte certifié exécutoire, reçu en Préfecture le 15 JUIL. 2009 publié le 15 JUIL. 2009